

Adresse: Industriepark 2 d

9820 Merelbeke

Téléphone: +32 (0)9 232 46 18 Fax: +32 (0)9 383 05 11

e-mail: <u>info.be@abmauri.com</u> Internet: <u>www.abmauri.be</u>

FICHE TECHNIQUE

PRODUIT: Exsensa Crusty Levain

le	dentification produit	
	Code article:	308235
	Description:	Améliorant de panification avec levain en poudre
	Application:	Pour toutes sortes de pains croustillants
	Dosage ^a :	3 - 5 % sur le poids de la farine
	Propriétés physiques:	Poudre

Conditionnement

Emballage:	Sac kraft, doublé polyéthylène
Volume/ poids:	20 kg
DLUO:	9 mois à partir de la date de fabrication
Conditions de stockage :	En emballage fermé, dans un endroit sec et frais

Ingrédients

Farine de blé, poudre de levain [blé], émulsifiant : E472e, E471, E322, huile végétale (colza), épaississant : E412, arôme (pain), acidulant : E270, enzymes, agent de traitement de farine : E300, levure desactivé

formations Nu	tritionnelles	% ^b		
Matières sèches:		89.7		
NA-1:>	Animales:	0		
Matières grasses:	Végétales:	16.0		
	Dont saturées:	10.1		
	Dont mono-insaturées:	3.5		
	Dont polyinsaturées:	2.4		
	Dont acides gras trans:	0		
Glucides:		50.5		
	Dont sucres:	0.8		
	Dont polyols:	0.2		
	Dont amidon (autres glucides):	49.5		
Fibres:		8.9		
	Dont inuline:	0		
Protéines:	Animales:	0		
	Végétales:	10.0		
Sel (calculé sur la q	uantité totale de sodium)	0		
Acides organiques:		1.0		
Sodium (mg/100g):		6.4		
nergie pour 100 g		1725 kJ	411 kcal	

Code document: PDS- AB Mauri-308235 Révision: 1 Date: 05 – 09 - 2016 15-11-2019 Page 1 sur 4

^a Le dosage exacte dépend de l'application, la recette, la méthode et des conditions de travail. Pour cette raison, le dosage doit être déterminé par un test de panification.

D Valeurs calculées sur la base des données matières premières.



Adresse:

Industriepark 2 d 9820 Merelbeke

 Téléphone:
 +32 (0)9 232 46 18

 Fax:
 +32 (0)9 383 05 11

 e-mail:
 info.be@abmauri.com

 Internet:
 www.abmauri.be

FICHE TECHNIQUE

PRODUIT: Exsensa Crusty Levain

	mations allergènes que définies dans l' Annexe II la règlementation européenne 1169/2011			
	gènes UE			
1	Céréales contenant du gluten et produits à base de céréales contenant du gluten ie: froment, seigle, orge, avoine, blé (épeautre et blé de khorasan compris) et leurs variétés hybrides)	+		
2	Crustacés et produits à base de crustacés	1		
3	Œufs et produits à base d'œufs	-		
4	Poissons et produits à base de poissons	1		
5	Arachides et produits à base d'arachides	1		
6	Soja et produits à base de soja	-		
7	Lait et produits laitiers contenant du lactose	-		
8	Fruits à coque et produits dérivés (ie: amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix de para, pistaches, noix de macadamia et du queensland)	1		
9	Céleri et produits à base de céleri	-		
10	Moutarde et produits à base de moutarde	-		
11	Graines de sésame et produits à base de sésame	1		
12	Sulfites et dioxides de souffre (E220-E228) > 10 mg/kg ou 10 mg/l	-		
13	Lupin et produits à base de lupin	1		
14	Mollusques et produits à base de mollusques	1		
utr	es ingrédients ou allergènes potentiellement préoccupants			
Lac	ctose	-		
Ca	cao	1		
Glu	Glutamate (E620 – E625)			
Via	riande de poulet			
Со	riandre	-		
Ma	iis	-		
Lé	gumineuses	-		
Вα	euf	1		
Ро	rc	1		
Ca	Carotte			

- + Le produit contient l'allergène de manière intentionnelle.
- Le produit ne contient pas l'allergène mais l'allergène peut être présent par contamination croisée.
- 1 Allergène non présent sur le site.

Code document: PDS- AB Mauri-308235 Révision: 1 Date: 05 – 09 - 2016 15-11-2019 Page 2 sur 4



Industriepark 2 d Adresse: 9820 Merelbeke

Fax:

Internet:

+32 (0)9 232 46 18 Téléphone: +32 (0)9 383 05 11 e-mail: info.be@abmauri.com

www.abmauri.be

FICHE TECHNIQUE

PRODUIT: Exsensa Crusty Levain

Non OGM / Informations OGM

Déclaration d'ingrédients génétiquement modifiés:

AB Mauri Belgium N.V. a pris acte des règlements publiés au journal officiel de la communauté européenne:

- REGLEMENT Nº 1829/2003/CE du Parlement Européen et du Conseil Européen du 22 Septembre 2003 concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés.
- REGLEMENT N° 1830/2003/CE du Parlement Européen et du Conseil Européen du 22 Septembre 2003 concernant la traçabilité et l'étiquetage des organismes génétiquement modifies et la traçabilité des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale, produits à partir d'organismes génétiquement modifiés et la directive d'amendement 2001/18/CE

Et leurs conséquences.

Concernant le produit mentionné dans cette fiche technique, nous pouvons vous informer que conformément à la législation:

- Il contient moins de 0.9% de matières premières OGM provenant d'OGM autorisés et moins de 0.5% de matières premières OGM non autorisées qui ont reçu un avis favorable;
- Il peut contenir des enzymes (cf. liste d'ingrédients) issues de source OGM, mais cette matière première est exempte de déclaration selon la règlementation OGM mentionnée ci-dessus^{1,2};
- Tous les autres ingrédients sont issus de matières premières conventionnelles;
- Le produit fini de l'utilisateur (du produit tel qu'il est mentionné dans cette fiche technique) n'est pas soumis à la règlementation sur l'étiquetage.

Code document: PDS- AB Mauri-308235 Révision: 1 Date: 05 - 09 - 2016 15-11-2019

Page 3 sur 4



Adresse:

Industriepark 2 d 9820 Merelbeke

 Téléphone:
 +32 (0)9 232 46 18

 Fax:
 +32 (0)9 383 05 11

 e-mail:
 info.be@abmauri.com

 Internet:
 www.abmauri.be

FICHE TECHNIQUE

PRODUIT: Exsensa Crusty Levain

		Formulation	ni produit	
Matières premières		%	Pays d'origine	
			Règlement (EU) 1169/2011	Informations additionnelles sur l'origine géographique
Farine de blé	:	55 – 60	Belgique, Pays-Bas, Allemagne	
Poudre de levain [blé]	:	25 – 30	Allemagne	
Emulsifiant : E472e, E471, E322	:	9 – 10	Pays –Bas, Danemark, Espagne	Espagne
Huile végétale (colza)	:	1-2	Pays-Bas	France, Allemagne, Hongrie
Epaississant : E412	:	1 – 2	India	
Arôme (pain)	:	1 – 2	Pays-Bas	
Acidulant : E270	:	<1	Chine	
Enzymes	:	<1	Pays-Bas, Danemark, France	
Agent de traitement de farine : E300	:	<1	Chine	
Levure desactivé	:	<1	France	
	:			
	:			
	:			

Les informations ci-dessus sont fournies pour permettre la déclaration d'étiquetage quantitative et d'origine des ingrédients présents dans vos produits.

Veillez s'il vous plait à traiter ces données avec confidentialité.

Code document: PDS- AB Mauri-308235 Révision: 1 Date: 05 – 09 - 2016 15-11-2019 Page 4 sur 4